

Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec

Suivi des questions posées par les parties prenantes et répondues par HQD

Question posée	Réponse
Est-ce que la prévision de croissance tient compte de l'effet de la COVID?	<p>La réponse simple c'est non, dans le sens qu'elle avait été divulguée avant la COVID.</p> <p>Toutefois, sur les horizons, donc si vous regardez nos prévisions de 2021-2022, je vous dirais que ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus fiable parce que, évidemment, on n'avait pas inclus cet effet-là. Par contre, quand on regarde sur les horizons et qu'on parle des nouveaux approvisionnements, on ne pense pas qu'il y ait un impact significatif de ce côté-là.</p>
Pourquoi la puissance et l'énergie accessibles diminuent-elles à partir de 2024-2025? S'agit-il de contrats d'éolien?	<p>C'est notamment les contrats éoliens, mais aussi des contrats, par exemple, avec Hydro-Québec Production. Donc, on a, dans le plan d'approvisionnement, le document au complet plus le détail de quel contrat, mais, essentiellement, c'est des contrats existants qui viennent en fin de vie. Donc, on a vraiment... on manque d'énergie et de puissance pour deux raisons : la demande augmente avec l'électrification, mais il y a des gens, par exemple, qui ont signé un contrat en 2008 et dont le contrat vient à échéance en 2028. Donc, évidemment, compte tenu qu'on n'a pas déjà un engagement contractuel, on se doit de les retirer des bilans.</p> <p>Ce que ça veut dire, je tiens juste à le préciser, ça veut dire qu'on n'a pas nécessairement besoin de bâtir des nouvelles infrastructures pour continuer d'assurer l'approvisionnement, l'infrastructure existante est pas sous contrat, mais elle existe encore. Si elle a un préavis suffisant, probablement qu'elle peut repartir pour un certain nombre d'années. Donc, c'est vraiment une vision de qu'est-ce qui est engagé contractuellement et non pas les capacités de production du Québec.</p>
Pourquoi les achats à court terme grandissent entre 2020 et 2025, et ne sont pas considérés comme des besoins nécessitant un approvisionnement additionnel?	<p>Bonne question. Ils grandissent parce qu'actuellement il y a une augmentation de la demande. Donc, aujourd'hui, à mesure qu'il y a une augmentation de la demande, si je garde ça simple, imaginez qu'il y a deux ou trois ans, quand on avait pas mal de surplus, on avait besoin d'importer l'électricité, mettons, cinquante heures (50 h) par hiver puis à mesure que la consommation électrique augmente, le nombre d'heures où on doit importer augmente dans l'année, la quantité qu'il faut importer à chaque heure augmente dans l'année.</p> <p>Puis éventuellement, donc avec les règles avec les réseaux voisins, on a établi c'est quoi le niveau sécuritaire maximum sur lequel on peut compter en matière d'approvisionnement.</p> <p>Donc, le maximum, on l'a mis, c'est la taille du bâtonnet, disons 1100 MWh, par exemple, pour une heure en puissance, c'est 1100 MW qu'on met dans nos bilans, on dit : « Ça, c'est le maximum qu'on peut compter. » Le jour où on va faire un approvisionnement, je vous donne un chiffre simple, si on manquait de mille cinq cents (1500), on ne va pas juste nécessairement faire un approvisionnement pour quatre cents (400) pour viser d'arriver à mille cent (1100). Ce 1100, en théorie, c'est un peu notre « buffer », c'est un outil de court terme quand la demande varie, quand les contrats varient, pour être capable de gérer.</p> <p>Donc, dès qu'on en manque un petit peu, on ne va pas tout de suite en appel d'offre parce que ça nous donne plus de flexibilité pour voir venir l'avenir. Par contre, on ne vise pas non plus de toujours être au maximum des achats court terme.</p>
Bonjour, vous parlez de nouvelles mises en service pour 2027, mais votre graphique de bilan d'énergie montrait une section "contrats et moyens de gestion" réduite à partir de 2027, est-ce dire que dans vos hypothèses actuelles, vous ne considérez pas le renouvellement de certains contrats en cours?	<p>On ne considère pas le renouvellement des contrats. Par contre, il y a encore des promoteurs, il y a des parcs qui se bâtissent encore; ceux-là sont pris en compte. Donc, s'il y a un nouveau parc qu'on prévoit qui va entrer en service en 2023, 2024, 2025, il est dans la prévision.</p> <p>Si vous voyez, par contre, une diminution en 2027, par exemple, c'est qu'il y a plus de parcs qui viennent en fin de contrat que de nouveaux contrats qui sont sensés entrer en service en 2027.</p>
Le dernier PTE d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec qui est public indiquait près de 30 TWh de potentiel. Il date de 2010 ou 2011. Est-ce qu'HQ réalise un autre PTE pour le mettre à jour? Comment l'efficacité énergétique sera-t-elle prise en compte dans vos consultations?	<p>Nous, on le considère chez nous, l'objectif de cette consultation-ci, ce n'était pas d'aussi tenir compte des joueurs en efficacité énergétique. Dans le sens que ce qu'on prévoit pour cette consultation-ci c'est vraiment la réalité des promoteurs et des manufacturiers pour des moyens de production. Donc, ça, c'est la démarche de consultation.</p> <p>Toutefois, par rapport à la première question, d'abord, oui, on a lancé à la fin 2019 et début 2020 un nouveau PTE, un nouveau potentiel technico-économique en matière d'efficacité énergétique, les contrats ont été donnés, c'est des firmes connues du Québec dans ce domaine-là qui les font, autant dans le secteur résidentiel, commercial qu'industriel. Donc, ces travaux-là sont en cours puis ils devront être disponibles à la fin de l'année 2020. Donc, ça va être fait puis pouvoir être rendu disponible à travers les différentes tribunes de ce côté-là.</p> <p>Et dans le cadre de la prévision de demande, donc quand vous regardez les bilans qu'on voyait tout à l'heure et qu'on voyait l'évolution de la demande, donc des ventes au Québec, ça tient compte de l'hypothèse d'efficacité énergétique qu'on met. Donc, évidemment, l'évolution de la demande serait plus forte si on n'incluait pas de l'efficacité énergétique.</p> <p>Sur l'horizon du plan, c'est 5 TWh d'efficacité énergétique qu'on anticipe qui va se faire avec les programmes d'Hydro-Québec.</p>

Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec

Suivi des questions posées par les parties prenantes et répondues par HQD

Question posée	Réponse
Qui fournit ces contrats achat court terme? Prévoyez-vous faire des appels d'offres pour ces besoins (comme cela a été fait dans le passé)?	<p>On n'a pas un besoin grandissant d'achats court terme. On a une augmentation de la demande au Québec, puis plutôt que, dès que les besoins augmentent à chaque fois de tout de suite y aller avec de nouveaux appels d'offres, par exemple, pour des contrats long terme, on s'appuie sur une portion grandissante d'achats court terme le temps d'aller de l'avant avec des nouveaux approvisionnements à long terme.</p> <p>Au niveau de ces achats-là court terme, on travaille avec une série de contreparties qui peuvent soumissionner à chaque jour ou chaque heure lorsqu'on a besoin de faire des approvisionnements. Donc, ça, c'est un processus aussi transparent, qui ensuite il y a une reddition de compte à la Régie de l'énergie.</p> <p>Si jamais vous souhaitez avoir plus d'informations sur comment participer à ces achats-là court terme, on pourra vous revenir avec la procédure.</p>
What generation technologies are you considering in the future generation mix? Is there a list of preferred generation technologies?	The short answer is no, we don't have a preferred generation mix. What we want is basically a mix of energy sources that will provide competitive prices for consumers, low impact for environment, and positive impact for communities. Of course, we assume that some of these technologies will be preferred than others, but at this point we do not intend to choose which technology is better, we intend to let the consultation describe what is optimal when it comes to future supply.
Vous avez mentionné 1100 MW comme le maximum sur lequel vous pouvez compter sur les marchés extérieurs. N'y a-t-il pas un plafond maximal de 2,5 % pour les importations prévu à la politique énergétique?	<p>Oui, à ma connaissance, il y a, puis je ne connais pas le détail, mais peut-être juste une précision, ça c'est 1100 MW qu'on peut prendre en une heure (soit 1100MWh), mais on le prend vraiment pas toute l'année. Sur la somme de l'année, les importations demeurent quelque chose de très, très marginal aujourd'hui, de bien inférieur à 1%. On n'achète pas pour deux térawattheures (2 TWh) sur une base annuelle sur les marchés extérieurs.</p> <p>Bref, il peut arriver que dans une heure précise, à la pointe, on ait un pourcentage plus important d'approvisionnement externe, mais sur une base annuelle, ça demeure quelque chose de très marginal.</p> <p>Le 1100, si on l'achetait toute l'année, on dépasserait par-dessus, mais si on fait un chiffre facile, on va à pratiquement à 2.5%. Ça voudrait dire 5TWh. Ce serait ça, le plafond, on est très loin de là, on a un maximum qu'on se met en énergie et même qu'on planifie plus autour de trois térawattheures (3 TWh).</p> <p>Donc, notre stratégie d'approvisionnement ne vise pas du tout de miser autant que ça sur les approvisionnements court terme, donc les achats sur les marchés. Par contre, on trouve que les approvisionnements court terme, les achats sur les marchés, c'est optimal pour des heures très précises dans l'année où il y a une demande beaucoup plus élevée qu'à l'habitude. Donc, on privilégie des achats court terme à des moments précis pour éviter de faire bâtir des infrastructures qui seraient excédentaires 98% de l'année.</p>
Pour les contrats long-termes, est-ce que HQD considérerait des termes plus long que 20 ans? Soit, 30 ans ou même 40 ans?	<p>La réponse est absolument oui. Et ils pourraient aussi être plus courts. Ça, pour moi, c'est un élément intéressant qui pourrait ressortir de la consultation. Il y a peut-être des nouveaux parcs qui se disent : « Moi, pour être encore plus compétitif puis amener plus de stabilité à ma communauté, j'étais capable d'avoir un contrat de trente (30) ans, quarante (40) ans, ça m'intéresse puis je vous ferai une offre plus compétitive », puis il y a peut-être des parcs existants qui vont dire : « Moi, en fait, dans ma stratégie de maintenance, je pense que j'ai encore un cinq à dix ans où mon parc est vraiment intéressant, puis si vous me forcez à vingt (20) ans, je me ramasse pris entre deux eaux, je suis pas sûr que ça vaut la peine d'investir. »</p> <p>Donc, la flexibilité au niveau des termes des contrats c'est probablement quelque chose qui va ressortir et qu'on va essayer de comprendre, nous, dans le processus de consultation, c'est quoi la réalité de l'industrie, qu'est-ce que vous avez comme réalité en matière autant des nouvelles infrastructures que des anciennes, qu'est-ce qui est optimal pour vous.</p>
Quel impact aura Hilo sur votre prise de décision avant de lancer de nouveaux appels d'offres?	<p>Hilo, comme l'efficacité énergétique fait partie de l'évolution de la demande, donc dans le bilan de puissance, Hilo, aujourd'hui, c'est essentiellement la maison intelligente, donc comment on aide les consommateurs résidentiels à s'effacer en pointe, c'est, je dirais, de façon simple, du déplacement de consommation, donc comment on fait préchauffer un petit peu en dehors des heures de pointe puis qu'on rattrape par la suite ou comment on déplace le point optimal de consommation. Donc, ça n'a pas beaucoup d'impact en énergie, ça a quand même des impacts de quelques centaines de mégawatts à long terme sur les bilans en puissance. Ça fait partie de l'évolution de la prévision.</p> <p>Je vous le dis à peu près, puis je peux me tromper de chiffre, mais de l'ordre de 500 à 600MW de gestion de demande en puissance qui a été inclue dans l'évolution de la demande. Donc, si on n'avait pas ça, ce serait encore pire, le manque de puissance.</p>

Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec

Suivi des questions posées par les parties prenantes et répondues par HQD

Question posée	Réponse
Une entreprise comme Hilo est basée sur la prémissse qu'elle peut répondre à des besoins en puissance par un effacement ou un déplacement de la demande. Ne serait-il pas temps de considérer les Négawatt comme une source d'approvisionnement au même titre que de la production supplémentaire?	Oui, absolument. Puis je tiens à dire, quand vous le voyez dans nos bilans, c'est pour ça même qu'on le présente avec le graphique qu'on vous a montré, on l'enlève pas de la demande, on n'essaie pas de le cacher, on le montre, on le met dans le bâtonnet, le bâtonnet jaune, on dit : « Ça, c'est notre source d'approvisionnement, c'est un mégawatt, c'est un effacement en puissance que les clients font. » Peut-être que la petite distinction c'est qu'aujourd'hui, on ne favorise pas un modèle dans lequel on aurait un fournisseur externe qui nous vendrait des mégawatts. Ce qu'on vise c'est à travers les différents marchés, autant ce qu'on fait en tarification dynamique qu'en GDP Affaires qu'avec Hilo, la maison intelligente, qu'avec ce qu'on fait dans l'industriel, avoir combien de mégawatts on est capable de générer de l'effacement en période de puissance. Donc, on le met de façon très transparente dans le bilan, on le montre comme un outil, c'est un approvisionnement en soi. Par contre, on ne le fait pas à travers des appels d'offres.
Est-ce que vous considérez remise en service de la centrale de Transcanada Energy de 550MW?	Elle est comme tous les autres approvisionnements ou infrastructures existantes, elle est dans le bilan en fonction de l'environnement contractuel actuel. Donc, comme pour un parc éolien où on ne présume pas une prolongation de contrat tant qu'il n'y aurait pas une entente de conclue, c'est la même chose au niveau de TCE. Puis là, lui, il a un contrat actuellement dans lequel il n'est pas prévu au bilan, mais à la fin du contrat, il disparaît aussi des bilans comme aujourd'hui. Donc, on ne présume pas d'une disparition de l'infrastructure tout comme on ne présume pas d'un renouvellement du contrat.
Le plan d'approvisionnement est très opaque quant à ce qui est prévu en termes d'électrification additionnelle et de changement des services. Avez-vous des détails plus précis qui justifient l'augmentation de la demande et les pointes?	Oui. Je ne vous le donnerai pas là, « live », mais dans le plan d'approvisionnement, le premier document qui est déposé à la Régie, je vous dirais qu'ici, on parle à des promoteurs et puis des fournisseurs d'électricité, mais le bout qui est le plus exhaustif c'est la prévision de demande. C'est souvent le bout d'ailleurs qui est le plus challengé devant la Régie d'énergie. Donc, au Québec, la prévision de demande qui est présentée, je peux vous dire les grandes lignes, ce que ça prévoit c'est une augmentation, je dirais, qui suit la tendance historique dans le secteur du résidentiel puis du commercial qui est essentiellement liée à la démographie, c'est-à-dire qu'il y a une croissance de la population et du parc immobilier au Québec, donc plus de bâtiments, plus de bâtiments à chauffer, puis une certaine stabilité du niveau du secteur industriel.
On comprend que les prévisions ne prennent pas en compte l'effet de la COVID-19, mais en les regardant elles ne prennent pas en considérations les objectifs du Plan d'économie verte et l'objectif de réduction de 37,5% des émissions de GES. SVP préciser.	En effet, c'est-à-dire que le plan pour une économie verte n'a toujours pas été publié. Aujourd'hui, la prévision, elle se base sur la réglementation en place ou des annonces qui ont été faites. Donc, par exemple, l'électrification des véhicules, il y a des programmes qui existent, on est capables donc de prévoir avec les programmes existants quel genre de cible et quelle quantité de véhicules électriques on pense avoir au Québec dans les dix prochaines années, puis ça, on peut le mettre dans la prévision. Il y a bien des choses qui se sont dites par rapport au 37.5%. Tant qu'on ne sait pas comment 37,5% va être fait, je donne un exemple, s'il va tout se faire en efficacité énergétique chez les gaziers, le mazout puis le propane, bien ça n'a pas d'impact sur l'électrification, alors que s'il se fait avec des mesures d'électrification, ça affecte notre demande. Donc, aujourd'hui, la prévision se base sur les annonces puis les informations publiques qui sont disponibles. Mais c'est pour ça qu'à chaque année on dépose un plan aux trois ans, mais à chaque année, on le met à jour. Donc, on regarde par rapport à la prévision qui a été faite. Le 1er novembre 2020, nous allons déposer un état d'avancement qui va d'ailleurs montrer l'impact du COVID puis s'il y a des avances qui ont été faites d'ici là, puis il y en aura eu dans les derniers douze (12) mois, de montrer comment ces annonces-là ont un impact sur la prévision.
La politique énergétique 2016 du Québec a pour cible une augmentation de 25% de la production d'énergie renouvelable. Cela équivaut à environ 50 TWh. Cette politique énergétique ne va-t-elle pas nous remettre en excédent et résoudre les enjeux d'approvisionnement?	C'est une question super intéressante. D'où il vient ce 50TWh? Est-ce que c'est des projets au niveau du producteur qui vont servir à exporter davantage ou électrifier davantage ou est-ce que c'est des projets de type gaz naturel renouvelable ou biomasse qui ne vont pas passer par la production d'un électron? Aujourd'hui, quand on regarde ce qu'on voit comme évolution du marché, on ne voit vraiment pas un scénario dans lequel on se retrouve en excédent important. Mais en même temps, on ne se sent pas contraints - je ne sais pas si c'est le bon terme de le dire comme ça - à donner des nouveaux contrats pour 50 TWh s'il y a pas de demande. Donc, le processus dans lequel on s'engage en est basé sur deux réalités : une réalité contractuelle existante puis une évolution de la demande. Si la demande n'est pas au rendez-vous, clairement, il y aura moins de nouveaux contrats qui devront être donnés. Si la demande est plus qu'au rendez-vous, il y en aura plus. Pour l'instant, on laisse un peu la demande qui vient avec l'électrification donner le pas.

Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec
Suivi des questions posées par les parties prenantes et répondues par HQD

Question posée	Réponse
Is Hydro Quebec only considering generation for future of energy development or it could be a combination of generation and transmission?	<p>Obviously, when it comes to generation, there are going to be some transmission costs that are going to be involved if it's generation in Québec. But if you mean: are we assuming that with future transmission lines we will be able to import electricity? The answer is no. We're assuming that our ability to import power is limited to what's currently in the bilan, and therefore we're not assuming an increasing reliability on export markets.</p> <p>For us, our concern is the ability to supply Québec reliably, and therefore we're looking at generation, but our assumption is that through this consultation some of the promoters will be talking about some of their issues with the transmission system and some of the challenges when it comes to transmission. So that will be covered through the consultation process.</p>
Flexibilité de l'un n'est pas nécessairement celle de l'autre... comment y arriver avec un processus d'appel d'offres?	<p>Pour nous, maximiser la flexibilité ça veut dire pour la diversité des promoteurs puis des manufacturiers qui existent dans le marché puis des technologies. Donc, aujourd'hui, on n'est vraiment pas dans une démarche qui vise à identifier une approche qui va faire 50% de perdants. Le but c'est que le plus de joueurs possibles soient capables de nous offrir de l'énergie à prix compétitif avec des bénéfices environnementaux puis sociaux les plus importants.</p> <p>Donc, plutôt que de le faire dans un cadre, prenons l'exemple de quelqu'un qui a plus tôt posé la question sur le terme ou l'autre sur l'énergie versus la puissance, plutôt que de dire : « On va l'évaluer d'une seule façon », on fait cette démarche-là dans les prochains mois pour voir est-ce qu'on est capables de l'évaluer de plus qu'une façon puis de donner plus de flexibilité aux différentes technologies puis promoteurs de nous offrir de l'énergie d'une façon qui convient mieux à leur réalité à peu.</p>
Est-ce que l'utilisation de stockage d'électricité pourrait également être prévue pour diminuer la demande en puissance en période de pointe?	<p>Absolument. Actuellement, quand on anticipe l'évolution de la demande entre l'énergie et en puissance, la place grandissante des nouvelles technologies, comme les batteries, fait partie de l'évolution de la demande. Je ne vous mentirai pas puis vous pourrez le creuser à travers le plan d'approvisionnement, ça demeure quelque chose de relativement marginal sur l'horizon du plan. Donc, même chose avec le solaire, il y en a, on en anticipe une croissance, mais ça a un impact relativement marginal sur l'évolution de la demande. Par contre, c'est quelque chose qui est appelé à grandir, donc oui, c'est pris en compte dans notre évaluation des besoins.</p>
Est-ce que Hydro-Québec Distribution tient compte du potentiel du croissance de production d'hydroélectricité provenant de HQP au cours des prochaines années si HQP réalise son vaste plan de réfection de centrales hydro existantes et augmente sa capacité de production?	<p>Non. De la même façon qu'un parc qui aujourd'hui a une capacité de 10MW dit : « Moi je suis capable de passer à 15MW », si le producteur lui dit : « Moi je suis capable de transférer une centrale de 300 à 400MW », nous, tant qu'on n'a pas un contrat avec la personne, ce n'est pas pris en compte.</p> <p>Les bilans, c'est vraiment une vision de qu'est-ce qui est déjà signé contractuellement, on sait qu'on peut compter pour approvisionner le Québec. Donc, les capacités des différents fournisseurs à nous en donner plus ne sont pas prises en compte dans le bilan.</p>
Est-ce que le réseau de transmission sera en capacité de gérer cette génération supplémentaire ou seulement certaines zones seront privilégiées?	<p>Toutes les régions seraient éligibles. Toutefois, Hydro-Québec Distribution doit considérer les coûts de raccordement au réseau d'Hydro-Québec dans le coût de ses approvisionnements. Pour savoir si le réseau est en mesure d'intégrer tout nouvel approvisionnement et/ou centrale de production, il est nécessaire de procéder avec des études, conformément aux <i>Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec</i>.</p> <p>Pour des projets spécifiques, il est possible d'obtenir l'information requise en présentant une demande pour une étude exploratoire ou une étude d'intégration à Hydro-Québec TransÉnergie.</p>
En suivie de la question sur la centrale au gaz de TC Energy à Becancour, est-ce que le bilan actuel prend en compte une production (MWh) à partir de cette centrale?	<p>La réponse c'est non. C'est-à-dire, à ma connaissance, aujourd'hui, il n'y a pas de production qui est anticipée dans le bilan. Donc, c'est l'état contractuel actuel dans lequel il n'y a pas de production à partir de la centrale de TCE.</p>
Est-ce prévu dans les futurs appels d'offres que toutes les régions soient éligibles? Je pense par exemple de régler le goulot d'étranglement au Bas-St-Laurent afin que Chaudière-Appalaches, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie puissent participer éventuellement.	<p>Absolument, toutes les régions seraient éligibles. Puis ce genre de réalité-là qui, par exemple, peut limiter le potentiel d'une région parce qu'il y une contrainte technique, c'est ce qu'on espère que vous allez faire ressortir dans le cadre de la consultation. Dans le sens que si on passe à côté, je vais donner l'exemple du vent, d'un gisement de vent incroyable puis d'une opportunité avec l'industrie de faire de la production à prix très compétitif puis il y a un enjeu au niveau de la transmission, il faut qu'on le sache pour voir comment on est capables de surpasser, je dirais, cet obstacle-là pour aller tirer profit de l'opportunité.</p> <p>Donc, ça fait partie de ce qui devra être couvert dans le cadre de la consultation.</p>

Consultation du secteur de la production d'électricité au Québec
Suivi des questions posées par les parties prenantes et répondues par HQD

Question posée	Réponse
Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a de l'intérêt à contractualiser une puissance minimale autant que l'énergie pour le sujet aujourd'hui? Bref, contractualiser en termes de puissance plutôt que de l'énergie.	C'est vraiment intéressant comme question, puis ça fait justement partie de ce qu'on aimerait qu'il ressorte. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on le fait comme ça parce que c'est un peu la norme de le faire de cette façon-là, puis on a un service d'intégration éolienne, c'est le producteur, finalement, qui prend l'énergie et qui nous garantit la puissance. S'il y a des parcs qui disent : « Nous, on pense que dans notre réalité, on aimerait mieux prendre un engagement de puissance », c'est clairement quelque chose qu'on va regarder avec vous. Donc, si l'industrie nous dit : « Arrêtez de nous considérer comme de l'énergie, vous pouvez nous considérer en puissance », on va regarder avec vous comment on est capables de le faire d'une façon qui fait des gagnants des deux côtés.
Does HQD consider the upcoming opportunities for export of energy to NY and NE states in its demand forecasts? Full consideration of these export volumes (instead of assuming that HQP will participate solely and independently in the RFPs) would certainly allow for more competitive (perhaps blended) offers into these states. We understand that regulatory obstacles (i.e.: the HQD mandate) would not permit this today, but shouldn't these regulations be revisited to allow for the most competitive offers and the largest volume of renewable energy sales from Quebec to our neighbors?	As you said, HQD's mandate is to provide energy to Québec's customers at the best rate possible. The present consultation should enable to look at different potential options. We strongly suggest that this question should be addressed within your comments during the consultations.